

Comité Syndical 04 re convoqué du 9 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025-10-088
**Convention d'engagement partenarial entre le SGC Ile-Rousse Corte, la DDFIP
et le SyvadeC**

Nombre de membres 107			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du deux octobre deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été envoyée par le Président le trois octobre deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, à dix heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
107	11	11	
Présents : FERRANDI Etienne, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, MARCHETTI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIANNI Don-Georges.			
Pouvoirs :			
Absents : PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, POZZO DI BORGO Louis, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, POLIFRONI Bruno, SAVELLI Pierre, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina. MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, MONDOLONI Christophe, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane, VOGLIMACCI Charles-Noël. ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, GRAZIANI Frédéric. GUIDONI Pierre, BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier. VIVONI Ange-Pierre, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel. BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre. BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques. SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane. NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François. MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange. DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte. COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude. MAURIZI Pancrace. NEGRONI Jérôme, ALBERTINI Pierre-François. LECCIA Pascal. BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean. CECCALDI Mathieu, GIORDANI Jean-Pierre,POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles. STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien.			
Publication de l'acte le : 17/10/2025			Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20251009-2025-10-088-DE Date de télétransmission : 17/10/2025 Date de réception préfecture : 17/10/2025

Le Vice-Président expose,

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, le Syvadec, la Direction Départementale des Finances Publiques et le Service de Gestion Comptable de l'Ile Rousse-Corte souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

Un état des lieux réalisé par les partenaires et une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes ont permis d'identifier les besoins et les attentes mutuels et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser.

Les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

1. Amplifier les échanges ordonnateur/comptable.
2. Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de la dépense.
3. Renforcer la fiabilisation des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier
4. Développer l'expertise fiscale, financière au service des responsables.

Un bilan annuel réalisé par les partenaires permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre ; le cas échéant, il permettra de réorienter les démarches entreprises.

Cette convention est proposée pour une période de trois ans à compter de sa signature.

Par conséquent le Président demande aux membres du comité de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, visant à moderniser et optimiser le cadre de la gestion publique

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant les réunions de travail effectuées entre le Service de Gestion Comptable, le Syvadec et la DDFiP de Haute-Corse pour accroître l'efficacité des circuits comptables et la qualité des comptes

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure la présente convention avec la Direction Départementale des Finances Publiques et le Service de Gestion Comptable de l'Ile Rousse-Corte,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

à l'unanimité :

- DONNE acte au rapporteur des explications entendues,
- APPROUVE le projet de convention d'engagement partenarial établi entre le SGC Ile-Rousse Corte, la DDFIP et le SyvadeC,
- AUTORISE le Vice-Président délégué aux Finances à signer la convention d'engagement annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
R25-200009827-20251009-2025-10-088-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Convention d'engagement partenarial

Entre

le Syvadec, représenté par son Vice-Président délégué aux finances,
Monsieur Xavier Poli, ci-après dénommé **le Syvadec**

Et

**la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Corse
(DDFIP)** représentée par son directeur,

le Service de Gestion Comptable d'Ile Rousse-Corte, représenté par son
responsable et comptable public, Monsieur Patrick Garriga, ci-après
dénommé **le SGC**

Préambule

Dans le cadre de l'optimisation de sa gestion et de l'amélioration de la qualité comptable le Syvadec s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité de ses circuits comptables et financiers.

Afin de poursuivre cet objectif le Syvadec s'est rapproché de la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Corse (DDFIP) et du Service de Gestion Comptable de l'Ile-Rousse Corte (SGC) afin de mettre en œuvre un partenariat renforcé visant à améliorer le service rendu aux usagers et à renforcer la coopération entre les différents services respectifs.

La convention de partenariat avec la DDFIP et le SGC se décline en 4 axes eux-mêmes décomposés en actions étant précisé que cette convention formalise un certain nombre de pratiques déjà mises en œuvre tel que par exemple les réunions entre l'ordonnateur et le comptable et la dématérialisation des flux comptables.

Parmi les 4 axes ont été retenus :

- L'axe 1 qui vise à développer et enrichir les échanges entre l'ordonnateur et le comptable
- L'axe 2 centré sur l'efficacité des procédures et le service rendu aux usagers du service public
- L'axe 3 concerne la fiabilisation des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier
- L'axe 4 concerne le développement de l'expertise fiscale et financière au service des responsables et des élus

En matière de dépenses l'amélioration du délai de paiement (25,86 j en 2024) et la qualité du mandatement (nombre de rejets inférieur à 1%) restent des objectifs majeurs et seront retracés par une fiche action spécifique. Le partenariat pourrait ainsi concerner la mise en œuvre d'un contrôle allégé du comptable public sur certaines dépenses ciblées qu'il conviendra de définir précisément. Ce contrôle allégé accentuera l'exigence de qualité du mandatement correspondant aux dépenses définies.

En matière de recette le partenariat est l'occasion de réaliser un diagnostic sur l'ensemble du processus de traitement des recettes, les voies d'amélioration concerne essentiellement la communication au sein de la collectivité et avec le SGC afin d'optimiser tout le processus depuis le fait générateur jusqu'au recouvrement en passant par la production des pièces justificatives.

La poursuite de la dématérialisation des procédures de mandatement et de recouvrement est sous-entendue dans l'ensemble du fonctionnement de la chaîne comptable.

La présente convention traduit la volonté commune du Syvadec et de la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Corse et le Service de Gestion Comptable de l'ILE-ROUSSE Corte de renforcer leur coopération afin de répondre au renforcement continu des exigences de transparence des comptes publics et d'optimisation de la gestion publique. Ce partenariat est à la fois une nécessité et un atout.

Liste des actions retenues

Le Syvadec, la DDFIP et le SGC ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de 4 axes majeurs de progrès.

Chaque Action menée pour atteindre ces objectifs est détaillée dans une des fiches annexées:

Axe 1 – Amplifier les échanges ordonnateur/comptable

Action 1.1 : Faciliter le rapprochement des services

Action 1.2 : Optimiser la circulation de l'information

Action 1.3 : Organisation de formations croisées

Axe 2 – Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de la dépense et de la chaîne recettes

Action 2.1 : Plan d'optimisation des délais globaux de paiement

Action 2.2 : Suivi des rejets comptables

Action 2.3 : Généralisation de la dématérialisation notamment PES marchés

Action 2.4 : Conclusion d'une convention du contrôle hiérarchisé (CAP)

Action 2.5 : Calendrier partagé des échéances

Axe 3 – la fiabilisation des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier

Action 3.1 : Réaliser un diagnostic conjoint, Syvadec et SGC de la qualité des comptes et des axes de fiabilisation prioritaires

Action 3.2 : Contribution à une reddition précoce des comptes

Action 3.3 : Mise en place et exploitation du Compte financier Unique (CFU)

Action 3.4 : Mettre à niveau conjointement l'actif immobilisé dans le cadre d'une démarche pérenne y compris les subventions reçues

Action 3.5 : renforcer le contrôle interne comptable et financier (CICF)

Axe 4 – le développement de l'expertise fiscale et financière au service des responsables et des élus

Action 4.1 : Rapport annuel simplifié et tableaux de bord partagés

Action 4.2 : La gestion de la TVA

Action 4.3 : Analyse financière et restitution devant les élus

Modalités de suivi et évaluation

Un bilan annuel de la présente convention sera dressé conjointement par les deux parties, sur la base des indicateurs définis. Il permettra d'évaluer les résultats, de proposer des ajustements et de décider du renouvellement des engagements.

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction ou par avenant.

Signatures

Fait à, le [date].

Pour le Syvadec,

Le Vice-Président
Xavier POLI

Pour la Direction
Départementale des
Finances Publiques de
Haute-Corse,
Le Directeur

Pour le Service de gestion
Comptable de L'ILE-
ROUSSE Corte

Le Comptable Public
Patrick Garriga